

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INSTALLATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL POUR L'EMPLOI

Laon, le mardi 29 octobre 2024

Le 22 octobre 2024, Thomas CAMPEAUX, préfet de l'Aisne et Nicolas FRICOTEAUX, président du conseil départemental de l'Aisne, ont installé le comité départemental pour l'emploi, instance issue de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

L'installation du comité départemental pour l'emploi dans l'Aisne est le fruit d'une collaboration étroite entre l'État, le conseil départemental et France Travail et constitue une étape déterminante pour mettre en place un accompagnement renforcé des personnes les plus éloignées du marché du travail mais également pour agir avec les entreprises afin de faire face à leurs tensions de recrutement.

Cette instance unique de suivi partagé des politiques d'insertion et d'emploi, a vocation à :

- piloter, coordonner et adapter aux situations locales la mise en œuvre des orientations stratégiques arrêtées par le comité national pour l'emploi ;
- assurer la définition et la mise en œuvre des politiques d'insertion des publics éloignés de l'emploi et notamment des allocataires du RSA ;
- veiller à la mise en œuvre des missions et des engagements des acteurs du réseau pour l'emploi et des actions et procédures communes (mise en place de critères d'orientation, de procédures, d'indicateurs partagés et de services numériques communs).

Cette réunion d'installation a permis aux membres du comité d'appréhender le rôle de cette nouvelle instance mais également :

- de voter son règlement intérieur et ses modalités de fonctionnement ;
- de dresser un premier bilan de l'expérimentation relative à l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA ;
- d'évoquer les perspectives de travail pour 2025 et les modalités d'élaboration d'une feuille de route départementale ;
- d'exposer la nouvelle gouvernance et la mise en place des futurs comités locaux pour l'emploi.

Co-construction, approche territorialisée et recherche de consensus guideront les modalités de fonctionnement de cette nouvelle instance afin d'œuvrer collectivement à l'objectif du plein emploi.

Pôle départemental de la communication interministérielle

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 85 47 34 69 - 06 07 98 05 83
Mél.: pref-communication@aisne.gouv.fr

 [Préfet de l'Aisne](#)   [@Prefet02](#)

Préfet de l'Aisne

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr
2, rue Paul Doumer - BP 20104
02010 LAON Cedex